

que soient les changements ou les transformations qui pourraient se produire. Telle est la tradition.

Puisque telle est l'opinion des sous-ministres et des directeurs de services, je me demande à qui il incombe de faire passer à d'autres départements ou services de l'administration les fonctionnaires devenus inutiles dans un service. Nous avons discuté la question avec la commission du service civil, à l'époque susdite. Il nous a semblé que la commission n'avait pas l'autorité voulue pour examiner si le personnel d'un service est encombré et si l'on ne pourrait faire permuter certains de ses employés.

A cause de l'état de choses existant, mon très honorable ami pourrait sans doute demander à ses collègues d'examiner ce que je viens de signaler de même que l'état d'esprit des chefs de services. On pourrait peut-être réaliser de fortes économies en ce domaine. Je ne demande pas la mise à la retraite de centaines de fonctionnaires. Il appartient au Gouvernement d'en décider. On pourrait demander à la commission du service civil ou à un autre organisme officiel de s'occuper de la question, et mettre à la disposition de cet organisme les fonctionnaires disponibles pour permutation à d'autres services. On épargnerait ainsi beaucoup d'argent, me semble-t-il.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois.)

TROISIEME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

L'honorable M. DANDURAND: J'ajoute un mot, pour exposer un point que vient de me signaler l'honorable sénateur de Moose-Jaw (l'honorable M. Ross), c'est-à-dire qu'il importe d'effectuer une réduction du personnel quand le titulaire d'un poste meurt ou prend sa retraite. Le sous-ministre pourrait alors examiner la composition de son personnel pour voir à modifier la distribution des tâches, afin de répartir la besogne de façon à se dispenser d'un successeur au fonctionnaire parti.

L'honorable M. LEMIEUX: Ce serait facile.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'allais exprimer le plaisir que j'éprouve en constatant le zèle de mon honorable vis-à-vis, maintenant à l'abri des responsabilités du Gouvernement, à prêcher la réforme dans le service administratif. Il comprend, j'en ai la conviction, les difficultés que comporte ce problème. Depuis longtemps, je me suis convaincu que la situation de tout le service public requerrait l'attention très sérieuse du Gouvernement, en même temps qu'une action très rigide et très sévère, mais elles se sont imposées à mon esprit avec encore plus de force les difficultés que

L'hon. M. DANDURAND.

cette situation dressait en face du Gouvernement. L'administration dont mon honorable ami faisait partie n'a pas voulu courir le risque de perdre sa popularité dans la cité d'Ottawa par l'adoption de mesures sévères à l'égard des services administratifs. Le gouvernement actuel peut au moins indiquer les résultats d'une politique énergique, qu'on lui en fasse un mérite ou non. La conviction s'est répandue au loin que nous avons effectué des économies en plongeant les fonctionnaires dans la misère. Je ne serais certes pas un candidat populaire dans la ville d'Ottawa. Mes honorables vis-à-vis qui ont fait partie de ministères ont en leur temps décidé qu'ils ne se susciteraient pas cet obstacle et ils ne l'ont jamais fait. J'avoue cependant que la situation n'est plus la même. L'état financier du pays est bien plus critique. On a réduit de beaucoup le budget de plusieurs services, en particulier celui de l'Intérieur.

L'honorable M. DANDURAND: Certains des fonctionnaires de ce ministère chargés de la régie des ressources naturelles ont-ils passé au service des provinces de l'Ouest?

Le très hon. M. MEIGHEN: Oh! oui. Autant que le Gouvernement puisse donner des ordres, il n'a pas manqué de faire en sorte que les fonctionnaires dont les services n'étaient plus requis par suite de la diminution de la besogne aient la priorité pour les vacances qui se produiront. Naturellement, le mécanisme de la commission du service civil entre toujours en jeu et nous devons en tenir compte. En vertu de ce régime, les chefs permanents des services s'occupent du choix des fonctionnaires plus que les chefs politiques des ministères. Et ces gens sont fertiles en prétextes pour faire nommer les personnes qu'ils préfèrent plutôt que telles autres. Cependant, dans l'ensemble, ceux qui se sont occupés de la chose plus que moi conviennent qu'ils ont obtenu une aide précieuse des chefs de services.

Je veux simplement mettre en lumière que les fonctionnaires du Dominion ou des provinces ont souffert moins que tout autre habitant du pays dans les jours angoissants que nous traversons. Il me semble que certains du moins ont trop protesté contre la mesure de compression déjà prise. Cependant, je ne veux pas reprendre mon siège sans admettre de tout cœur que, d'une manière générale, on a fort bien reçu cet abaissement des traitements. A ceux qui me donnent l'occasion de l'admettre, je rends hommage.

Qu'on ne voie pas dans mes paroles la moindre opposition à ce qu'ont dit nos honorables vis-à-vis. J'exprime simplement le regret qu'on n'ait pas pris de mesures administratives en ce sens il y a quelques années.

L'honorable M. DANDURAND: Nous étions alors dans des années de prospérité.